

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 28 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 27 septembre 2016 fixant les taux de l'indemnité de sujétion spécifique de la police technique et scientifique de la police nationale

NOR : IOMC2320909A

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer, le ministre de la transformation et de la fonction publiques et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu le décret n° 2016-1259 du 27 septembre 2016 modifié relatif à l'indemnité de sujétion spécifique de la police technique et scientifique des fonctionnaires des corps ou emplois de la police technique et scientifique de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2016 fixant les taux de l'indemnité de sujétion spécifique de la police technique et scientifique de la police nationale,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le tableau figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 27 septembre 2016 susvisé est remplacé par le tableau suivant :

«

Grades et emplois	Montant en €
Emplois fonctionnels du groupe I	
Emplois fonctionnels du groupe II	
Emplois fonctionnels du groupe III	645
Ingénieur en chef de la police technique et scientifique de la police nationale	610
Ingénieur principal de la police technique et scientifique de la police nationale	575
Ingénieur de la police technique et scientifique de la police nationale	540
Technicien en chef de la police technique et scientifique de la police nationale	420
Technicien principal de la police technique et scientifique de la police nationale	370
Technicien de la police technique et scientifique de la police nationale	
Agent spécialisé principal de la police technique et scientifique de la police nationale	320
Agent spécialisé de la police technique et scientifique de la police nationale	

».

Art. 2. – Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2023.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 juillet 2023.

*Le ministre de l'intérieur
et des outre-mer,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
des finances et des soutiens de la police nationale,
S. CAZELLES*

*Le ministre de la transformation
et de la fonction publiques,*
Pour le ministre et par délégation :
*Le chef de service des politiques sociales,
salariales et des carrières,*
G. TINLOT

*Le ministre délégué auprès du ministre
de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle
et numérique, chargé des comptes publics,*
Pour le ministre et par délégation :
*Le sous-directeur
chargé de la 8^e sous-direction
de la direction du budget,*
J.-M. OLÉRON